



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2221

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin - Décines Charpieu

objet : Boulevard urbain est (BUE) - Section La Soie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Touleron

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2221**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin - Décines Charpieu

objet : **Boulevard urbain est (BUE) - Section La Soie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Inscrite au schéma de cohérence territoriale (SCOT), la réalisation du Boulevard urbain est (BUE) permet de créer la véritable épine dorsale du réseau de voirie de l'est lyonnais et de la première couronne. Le BUE représente un enjeu fort de requalification des territoires traversés et des espaces en mutation économique situés sur son tracé.

Ce secteur, bien que présentant aujourd'hui un réseau structuré de transports en commun, comporte toutefois encore certaines lacunes.

Aujourd'hui, 2 lignes de métro et 3 lignes de tramway constituent les lignes de transport en commun en site propre d'orientation ouest-est de l'est lyonnais.

Aucune ligne ne permet cependant de relier le nord et le sud de l'est lyonnais, principale demande pour les besoins des migrations domicile-travail.

Entre le boulevard Laurent Bonnevey et la rocade est, entre Vaulx en Velin au nord et Vénissieux au sud, le centre-est est également identifié comme un territoire très stratégique de l'est lyonnais. Il marque la transition entre le cœur de l'agglomération et les communes périurbaines de l'est lyonnais.

Aujourd'hui, ce territoire a peu de cohérence et de qualité urbaine. Il s'est développé de manière extensive avec une juxtaposition de grandes zones résidentielles, économiques et d'équipement, en ménageant de vastes espaces naturels et agricoles.

Le BUE facilitera tous les déplacements notamment domicile-travail entre 4 grands secteurs de l'est de l'agglomération :

- l'ensemble Rillieux la Pape/Côtière de l'Ain/Vaulx en Velin,
- l'ensemble Décines Charpieu/Bron,
- l'ensemble Chassieu/Saint Priest/Genas,
- l'ensemble Vénissieux/Corbas.

Identifié comme l'un des lieux clés du plan-cadre centre-est, le BUE représente une opportunité majeure pour renouveler ce territoire en ouvrant la voie à la construction d'une ville de qualité, agréable à vivre.

Le BUE est appelé à devenir, à terme, un boulevard animé, conjuguant vie économique et vie résidentielle, pour souder les communes de Vaulx en Velin et de Décines Charpieu.

A cet effet, l'arrivée du BUE :

- côté est, favorisera une recomposition et un retournement des espaces économiques de la zone Industrielle Roosevelt,
- côté ouest, replacera dans un cadre urbain les façades arrières de la rue Salengro.

Le projet de réalisation du BUE répond aux principaux objectifs suivants :

- renforcement de la trame viaire : le BUE s'inscrit dans la continuité du programme d'aménagement visant à relier le Boulevard urbain sud à la rocade est, dont certaines sections sont déjà réalisées. Cette colonne vertébrale participera à l'intégration des secteurs sud de Vaulx en Velin au fonctionnement global de l'agglomération lyonnaise. Cet axe joue également un rôle dans la structuration urbaine de l'est lyonnais en diminuant les temps de parcours entre les pôles d'emploi et les pôles urbains.

La présence de ce boulevard urbain offrira de nouvelles possibilités d'échanges à échelle plus locale entre les zones commerciales, les industries et les zones d'habitation :

- amélioration de la fluidité du trafic : les travaux envisagés permettront également d'améliorer la fluidité du trafic actuellement congestionné aux heures de pointe. Le projet entraînera sur ce point une amélioration considérable des déplacements dans l'est et le sud-est lyonnais et tout particulièrement entre Vaulx en Velin et Décines Charpieu et dans le secteur de Vénissieux/Saint-Priest qui en bénéficieront directement,

- amélioration de la desserte des zones urbaines et industrielles : avec le développement des pôles d'emplois (Carré de Soie, Porte des Alpes, Montout), le secteur de l'est lyonnais s'urbanisera de manière croissante autour d'un réseau structuré d'infrastructures. Plus localement, les petites zones d'activités présentes le long du tracé du BUE (les Brosses, les Bruyères, la Côte) seront directement desservies par le projet qui garantira la distribution des flux de poids lourds depuis la rocade est jusqu'au cœur du pôle économique de la ville de Vaulx en Velin,

- amélioration de l'offre de transports alternatifs : le projet permettra de répondre à l'un des objectifs prioritaires du plan de déplacements urbains (PDU) en développant l'accessibilité des pôles urbains actuels programmés en transports collectifs. Le principe d'aménagement retenu intègre donc des voies spécifiques modes doux, dont des pistes cyclables, des trottoirs et un site propre pour les transports en commun.

L'emprise totale exercée par le BUE variera de 33,50 à 44 mètres de largeur selon les sections, sur un linéaire de 2 kilomètres de long, entre le carrefour avec le boulevard Charles de Gaulle et l'avenue Franklin Roosevelt au sud, et le carrefour entre le pont de La Soie et l'avenue Garibaldi au nord.

Cet aménagement comprendra la suppression des giratoires existants et la création ou le réaménagement de 9 carrefours à feux.

Le profil du BUE comprendra :

- 2 x 2 voies,
- un site propre de transports en commun du côté ouest,
- une voie modes doux pour les piétons et les vélos du côté ouest,
- des trottoirs,
- des stationnements,
- des terre-pleins paysagers entre les voies,
- des accès directs sur le BUE des deux côtés,
- une protection antibruit du côté ouest le long de la zone pavillonnaire.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de 2002-2007 et reconduit dans celle de 2009-2014 dans le cadre de la politique C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement.

Par délibération n° 2002-0780 du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme partielle d'un montant de 3 750 000 €.

Par délibération n° 2003-1462 du 20 octobre 2003, le conseil de Communauté a engagé la procédure de concertation préalable et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, a défini les objectifs et les modalités de concertation dans le cadre de ce projet. La concertation s'est déroulée du mois d'octobre 2003 au mois de mars 2004 inclus. Le bilan de la concertation a été tiré par délibération du Conseil communautaire n° 2004-2307 du 15 novembre 2004.

Par délibération n° 2008-0280 du 29 septembre 2008, le conseil de Communauté a autorisé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Par décision n° B-2010-1540 du 26 avril 2010, le Bureau communautaire a prononcé l'engagement de la procédure d'expropriation en vue de la réalisation du Boulevard urbain est (BUE) - section La Soie sur les communes de Vaulx en Velin et Décines Charpieu.

Par délibération n° 2010-1542 en date du 31 mai 2010, le conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 3 050 000 €.

Le démarrage des travaux est prévu début 2012.

Le coût prévisionnel des dépenses est le suivant :

	Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)
études	1 153 850	1 380 000
travaux de voirie (<i>dont travaux de protection de l'environnement : plantations et infiltration des eaux pluviales</i>)	11 735 000 (1 800 000)	14 035 000 (2 152 800)
protections antibruit	4 000 800	4 785 000
travaux d'eau potable	710 700	850 000
travaux d'assainissement	1 400 500	
Sous-total budget principal	16 889 650	20 200 000
Sous-total budgets annexes (assainissement et eau)	2 111 200	
acquisitions foncières et indemnités	5 265 397	5 265 397
concertation	41 806	50 000
Total budget principal	22 196 853	25 515 397
Total budgets annexes (assainissement et eau)	2 111 200	

Le coût au mètre carré du projet est estimé à 195 € TTC hors protections antibruit, hors foncier et hors études, et à 330 € TTC avec protections antibruit, foncier et études.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du projet de réalisation du Boulevard urbain est (BUE) - section La Soie sur les communes de Vaulx en Velin et Décines Charpieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 0344, individualisée le 23 septembre 2002.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 20 826 200 € en dépenses répartis comme suit :

- 18 715 000 € TTC en dépenses sur le budget principal,

- 710 700 € HT soit 850 000 € TTC en dépenses sur le budget annexe des eaux. La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 139 300 €,

- 1 400 500 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement,

selon l'échéancier suivant :

- 9 611 200 € pour 2012,
- 9 985 000 € pour 2013,
- 1 230 000 € pour 2014.

Le montant global de l'autorisation de programme est donc porté à 25 515 397 € TTC en dépenses sur le budget principal, 2 111 200 € HT en dépenses sur les budgets annexes des eaux et de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.